CNRA
الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

RECORE
UN VRAI PLUS POUR VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

DEMANDE DE RACHAT TOTAL OU PARTIEL

N° D'AFFILIATION |_|_|_|_|_|_|_|_|

1. IDENTIFICATION DE L'AFFILIÉ

Nom & Prénom : .....

N°CNIE : ..... N° RIB (24 positions) :.....

Adresse : .....

N° téléphone[1] : ..... E-mail[1] : .....

2. DEMANDE DE RACHAT[2] (Cochez la case utile)

Je demande à bénéficier, conformément aux Conditions Générales du :

☐ **Rachat Total[3]**

☐ **Rachat Partiel[4] :** Préciser le montant à racheter : ..... DH

Date d'effet de la prestation demandée(*) : ...../...../.....

NB :

- Le montant à liquider correspond aux versements reçus et traités par la CNRA à la date de la présente demande.
- Le montant du rachat correspond au montant brut demandé avant déduction des frais et de l'impôt sur le revenu le cas échéant

(*) La date d'effet ne peut pas être supérieure à un mois par rapport à la date de dépôt de la demande

3. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Spécimen de chèque barré ou une copie de l'attestation bancaire portant le Relevé d'Identité Bancaire de 24 chiffres si ce dernier est communiqué pour la 1ère fois à la CNRA.
- Une autorisation de liquidation du dernier employeur au cas où vous avez bénéficié d'une contribution patronale lors de votre affiliation au régime.

⚠ **Toute demande de prestations n'est considérée recevable que lorsqu'elle est accompagnée de l'ensemble des pièces exigées et lorsque les conditions nécessaires sont remplies.**

J'atteste par le présent, l'exactitude de toutes les informations fournies, et déclare avoir pris connaissance des conséquences, en cas de déclaration incorrecte, conformément à l'article 366 du Code pénal marocain.

A....., le ...../...../.....

Signature de l'affilié

Réf : REC.07-10/2023

Suivez-nous sur

Important :

(1) Afin de faciliter le contact et les échanges avec vous, prière de renseigner votre numéro de téléphone et votre e-mail.
(2) L'octroi du rachat est subordonné selon le cas aux conditions particulières convenues entre votre employeur et la CNRA.
(3) Le rachat total ne peut être demandé après l'âge de 50 ans.
(4) Le cumul des rachats partiels effectués par l'affilié ne peut excéder 80% du total de ses cotisations.

Par le biais de ce formulaire, la CNRA collecte vos données personnelles en vue de constituer les droits pour les concéder à leurs dates d'exigibilité. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro : A-GC-109/2015.
Vous pouvez vous adresser à la Structure Conseil Juridique et Conformité en écrivant à l'adresse suivante : conformite@cdgprevoyance.ma pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

ORGANISME GÉRÉ PAR LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION
BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE

مؤسسة مسيرة من طرف صندوق الإيداع والتدبير
قطاع الادخار والاحتياط

Riad Business Center, Avenue Annakhil, Hay Riad B.P. 2173 - Rabat ▪ Tél. : 05 37 71 81 81 ▪ Fax : 05 37 71 82 38 : الفاكس ▪ 05 37 71 81 81 : الهاتف ▪ 2173 - الرباط ص.ب. مركز الأعمال، شارع النخيل، حي الرياض
www.cnra.ma ▪ Centre d'Appels Retraites et Assurances : 0537 26 72 73 ▪ 080 100 00 17 : مركز اتصال صناديق التقاعد والتأمينات ▪ ICE CNRA : 001637515000083